

## **PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURES**

### **SÉANCE DU 30 MARS 2021 :**

L'an deux mil vingt et un, le 30 mars, les membres du Conseil municipal de la Commune de Mûres, se sont réunis à 19h30 à la salle Pierre REIGNIER, sous la présidence de Monsieur David DUBOSSON, Maire.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Daniel BALBO, Jean Paul BERTHOD, Jennifer DOMINGUES, Emmanuel BOUVIER, Etienne DENIGER, Florence HERITIER DAVIET, Thomas JACQUET, Christelle MEINDER, Pascal PETRINI, Delphine POLIER, Julie ROUPIOZ

### **ÉTAIENT EXCUSES :**

Marlène GREVAT,  
Geoffrey PROUILLET,  
Adeline MULOT,

### **POUVOIRS DONNES :**

Adeline MULOT a donné pouvoir à Monsieur David DUBOSSON (Maire)  
Geoffrey PROUILLET a donné pouvoir à Madame Christelle PIOT MEINDER (Conseillère Municipale)

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Etienne DENIGER (Conseiller Municipal)

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.  
Les Conseillers Municipaux ne s'opposent pas au vote à main levée lors de cette séance.

## **PREAMBULE :**

David DUBOSSON rappelle le fonctionnement du **compte de Gestion** et du **compte administratif** ainsi que la stricte concordance qu'il doit avoir entre les deux documents.

**Le compte de gestion** : retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

**Le compte administratif** :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres)
- présente les résultats comptables de l'exercice,
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte de gestion et le compte administratif sont **soumis au vote de l'assemblée délibérante** qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une **charge de fonction et une obligation d'ordre public**.

Au vu des pièces justificatives, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité.

**David DUBOSSON rappelle pour mémoire la composition et le mécanisme des deux sections :**

**Fonctionnement et Investissement**

La **section de fonctionnement** regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement des postes suivants :

- Charges de personnel
- Achats de fournitures : Papeterie, mobilier...
- Autres charges de gestion courante : Électricité, téléphone, indemnités aux élus...
- Prestations de services : Charges de publicité, de publication, missions et réceptions, transport de biens et de personnes...
- Participations aux charges d'organismes extérieurs : Aide sociale, syndicats intercommunaux...
- Charges financières : Intérêts des emprunts, frais financiers...
- Dotations aux amortissements et aux provisions
- Indemnités des élus

Les **dépenses d'investissement** comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

## 1. Vote du compte de gestion 2020

- **Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

Résultat de clôture section investissement : 213 997.28 €

Résultat de clôture section fonctionnement : 227 258.67 €

Total 441 255.95 €

- **Résultats budgétaires de l'exercice :**

Résultat de l'exercice section Investissement : déficit de 179 296.81 €

*Par différence (Titres de recette émis pour 215 942.37 - Mandats émis pour 395 239.18 €)*

Résultat de l'exercice section Fonctionnement : excédent de 189 679.82 €

*Par différence (Recettes nettes 596 583.40 € – Dépenses nettes 406 903.58 €)*

L'exercice se solde par un résultat excédentaire 10 383.01 € *(Total des sections)*

***Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'approbation du compte de gestion 2020 : 14 votes POUR***

## 2. Vote du compte administratif 2020 :

*David DUBOSSON sort de la séance pendant l'échange et le vote sur cette délibération*

Daniel BALBO (1<sup>er</sup> adjoint) est nommé président de séance ad hoc pour cette délibération

Daniel BALBO rappelle que le compte administratif est « le compte bancaire de la commune ». Il illustre les investissements engagés et est le témoin de la santé financière de la commune.

La commune a un budget total de 1 176 384.94 €

On reconnaît la sincérité des « reste à réaliser » pour 200 000 €.

### **Fonctionnement :**

596 583.40 € de recettes nettes

406 903, 58 € de dépenses nettes

Ce qui nous fait un excédent de 189 679.82 €

### **Investissement :**

215 942.37 € de recettes nettes

395 239.18 € de dépenses nettes

Ce qui nous fait un déficit de 179 296.81 €

***Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'approbation du compte administratif : 13 votes POUR***

### 3. Affectation de résultats 2020

Constat : 227 258 ,67 € de résultat à affecter

Ventiler comme suit :

- 200 000 € affectés en réserve R1068
- 27 258 € en report

### 4. Vote du budget primitif 2021 (budget primitif)

#### Fonctionnement :

##### **Dépenses :**

Explication par David DUBOSSON des faits marquants et principales variations entre l'exercice précédent et le budget primitif 2021. (appui du GRAND LIVRE).

Explication de l'intérêt de prévoir des « dépenses imprévues de fonctionnement » montant 41 050 €

ZOOM : sur le compte 65541 → participation au semi plus enfouissement des lignes pour une dépense de 40 000€.

**Total des dépenses (budget primitif) 548 477.67 €**

##### **Recettes :**

Excédent antérieur reporté 27 258.67 €

Rappel du principe du travail en REGIE (immobilisations corporelles) avec la récupération de la TVA (heures et matériaux 15 % de tva)

Budget impôt et taxe : 240 000 K€ avec précision qu'elle sera compensée dans les années à venir.

Explication donnée sur les 15 000 € de réversion régie de Seyssel.

Dotation forfaitaire versées par la Haute Savoie pour 38 000 €

Autres attribution et participation pour 30 000 € « compensation du fond genevois ».

Explication de la variation sur la ligne 752 : absence de locataire et baisse du nombre de location de la salle des fêtes 6 fois au lieu de 25.

**Total des recettes (budget primitif) 548 477.67 €**

**Le Budget de fonctionnement est donc équilibré à 548 477.67€**

#### Investissement :

##### **Dépenses :**

Explication sur le chapitre opérations d'ordre entre sec pour un montant de 30 000 €

Le chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » regroupe l'ensemble des dépenses et recettes d'ordre de section à section (amortissements, reprises de quote-part de subventions d'équipement au compte de résultat.

La variation du compte 1641 « Emprunts » qui passe de 61 391.72 € à 68 433.06 € qui correspond au nouveau prêt effectué à la fin du dernier mandat.

Ce qui nous fait un total de remboursement d'emprunt de 70 794.10 €

On a un total d'immobilisations incorporelles pour 511 121.89 € dont les principaux postes sont

- Le compte 211 avec un budget primitif de 154 500 €,
- Le compte 2151 Réseaux de voirie pour 241 508.77 €

**Le total des dépenses du budget primitif section investissement s'établit à 612 107.99 €. (200 000 € de report et 412 107.99 € en nouvelle proposition de crédit)**

#### **Recettes :**

Le solde d'exécution de la section d'investissement du compte administratif est reporté, en section d'investissement sur la ligne budgétaire du budget primitif soit pour un montant de 213 997.28 €

On retrouve principalement comme recettes, pour 259 214 € les dotations fonds divers réserves et les subventions d'investissement pour 137 714.71 €.

**Le total des recettes de la section investissement est de 612 107.99**

***Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2021 : 14 votes POUR***

## **5. Vote du taux d'imposition 2021**

Rappel que le taux d'imposition n'a plus bougé depuis 2013

La commune dispose de 2 leviers fiscaux : taxes sur le bâti et le non bâti

Un benchmark des communes environnantes fait ressortir que l'on est quasi à la moyenne des 11 communes.

Proposition de maintenir le taux d'imposition actuel.

***Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le maintien du taux d'imposition : 14 votes POUR***

## **6. Validation du contrat de licence/ maintenance pour archives « Gestion d'état civil »**

Pour information : on prend acte que l'on a validé un contrat de licence pour la Gestion des archives.

## 7. Remplacement du marteau de la cloche

Proposition du remplacement du marteau de la cloche de l'église par la société PACCARD, pour un montant de 4 124 € HT.

***Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le remplacement du marteau de la cloche de l'église :  
14 votes POUR***

## 8. Validation devis voirie

Goudron : Chemin des vignes pour Total HT **16 440 €** Société retenue LA COLAS  
Goudron : Route de Chessy Total HT **20 590€** Société retenue LA COLAS +  
Renforcement accotement Route de Chessy Total HT **11 636 €**, Société retenue SARTP  
Chemin de Betex : Total HT **6 638,90 €** Société retenue SASU SARTP  
Route des crêts : Total HT **2 319.30 €** société retenue SASU SARTP  
Busage du fossé chez « LUPOT » : Total HT **2 466,70 €** société retenue SASU SARTP  
Route de la Veise : Création regard grille et merlon en concassé : Total HT **1 296,20**  
Electricité Eglise (four + escalier) : Total HT **2343,50 €** Pettini Electricité

Total des Travaux : 63 730.60 euros HT

***Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les travaux de voirie: 14 votes POUR***

◆ ◆ ◆

Monsieur Le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h20.

Le secrétaire de séance,  
Etienne DENIGER.